



Dr Jean-Pierre de Mondenard –
Dopage – L'imposture des performances, éd. Chiron, 2000



Tom Simpson

Tom Simpson n'est pas mort du dopage mais d'un collapsus : VRAI-FAUX



Tom Simpson dans la pontée du mont Ventoux, le 13 juillet 1967

De nombreux sportifs sont morts avant lui. D'autres mourront après. Mais l'Anglais Tom Simpson continue d'incarner la victime du dopage. C'est sans doute pourquoi sa mort a fait l'objet de si nombreuses tentatives de détournements. Il y a vingt-cinq ans, le Britannique Tom Simpson disparaissait le 13 juillet 1967 sur les pentes surchauffées du Ventoux. Cette fin tragique attribuée aux stimulants déclencha la guerre contre le dopage.



Le Dr Pierre Dumas essayant de réanimer Tom Simpson

Pourtant, certains témoins nient toujours l'implication du survoltage artificiel dans la survenue du collapsus cardiaque fatal.

À la suite de l'autopsie, l'ensemble des experts et des médecins sont tombés d'accord pour confirmer que les amphétamines avaient joué un rôle certain dans son décès. Malgré ce consensus, un quarteron d'opposants : Jacques Anquetil, Robert Chapatte, Raphaël Geminiani et le docteur Philippe Decourt, écartent sans nuance la responsabilité des stimulants.

Jacques Anquetil, champion parmi les champions, a largement contribué à fausser l'information sur le dopage et en particulier sur les circonstances de la mort du coureur britannique. Dans *L'Équipe* (12.07.1979), répondant à une question de lecteur, il déclare :

« Autant que je sache, il (Simpson) est mort d'un collapsus cardiaque qui n'a pas été provoqué par l'usage des amphétamines. »

Il raconte à Marcel Jullian, dans *Le Figaro* du 30.07.1980, que Simpson *« serait mort d'une piqûre qu'on ne lui a pas faite et qui l'aurait sauvé »*. Il précise : *« Le vrai, c'est qu'on avait interdit la présence de drogue sur le Tour. Même les médecins de service s'étaient abstenus d'en emporter dans leur trousse. (...) Je dis que c'est de la non-assistance à personne en danger et que c'est une honte. Que le serment d'Hippocrate doit passer avant le règlement. Un médecin doit avoir sur lui tout ce qui peut sauver une vie, même si, en d'autres circonstances, le produit administré peut être dangereux ou toxique. »*

Cet effarant récit se passe de commentaires. Notons simplement qu'Anquetil en profite pour glisser au passage le sempiternel couplet sur "le produit dangereux" qui peut "sauver une vie". En clair : un produit jugé dangereux dans des circonstances normales ne l'est pas si c'est un coureur cycliste qui l'utilise dans l'exercice de ses fonctions.

Robert Chapatte, l'ex-patron du service des sports d'A2 et ancien coureur du Tour de France (1948-1949-1950), dans un livre autobiographique "Quand claquent les portes" [1], apporte une contribution efficace pour fausser l'information en faisant passer l'amitié avant la réalité des faits : *« Pour ma part de vie publique (1960-1968), cette période a été marquée par un drame comme il en arrive peu dans le monde sportif. Celui-là, la mort en course de Tom Simpson, m'a peiné plus particulièrement à cause des liens amicaux que j'entretenais avec le coureur anglais. En outre, il mérite d'être rappelé en raison des réactions parfois outrancières et des explications fausses qui ont été données du drame...*

On avait, disait-on, trouvé des cachets dans les poches de Tom et l'autopsie aurait révélé des traces d'amphétamines dans son organisme. Les coureurs apprenant ces rumeurs manifestèrent eux aussi leur indignation. Selon les médecins, dont Félix Léviton se fit l'interprète, Tom était mort d'une insolation, apparemment. En fait, l'enquête sur les causes du décès conclut à un collapsus cardiaque, conséquence d'un trop grand épuisement. Je l'appris de la bouche même du juge d'instruction chargé de l'affaire, qui n'était autre que le beau-frère de Roger Couderc. Si j'ai parlé aussi longuement de cette tragédie du Tour de France 1967, c'est qu'elle appelait une mise au point définitive sur l'emploi de stimulants pour certains sportifs. Les questions à ce sujet ô combien délicat, ont commencé à fuser (bien timidement) au début des années soixante. En ce qui concerne Tom Simpson, on a vu que c'était non ! »

Comme Jacques Anquetil, Robert Chapatte occulte totalement le rôle joué par les amphétamines, mais aussi celui de l'insolation (sic). Un exemple pris dans la vie de tout un chacun va permettre de mieux comprendre la technique de la désinformation utilisée par l'auteur de "Quand claquent les portes". Il est admis qu'un pourcentage considérable d'accidents de voiture est dû à l'alcool. Un conducteur sous l'emprise de boissons œnologiques n'est plus maître de ses réflexes et lors d'une manœuvre à vitesse élevée va perdre le contrôle de sa voiture. Si la malchance s'en mêle, il percutera un arbre ou tout autre obstacle et y laissera la vie. Une analyse sommaire des événements établira qu'on n'a jamais relevé de cas de mort dus à l'alcool au volant. C'est le platane qui tue, c'est la voiture qui vient en face et non l'alcool que le chauffeur a dans le sang. De même, ce n'est pas l'amphétamine qui tue directement mais la conjonction de plusieurs facteurs : chaleur, difficulté de la tâche, déshydratation, alcool (cognac pour Simpson) et... amphétamine. Cette dernière va faciliter le dépassement de soi-même et son corollaire, l'épuisement de la circulation sanguine (collapsus) et si l'arrêt de l'effort n'intervient pas dans un bref délai, la mort de l'athlète.

De même dans le cas de l'alcool, d'autres facteurs favorisent l'accident : la vitesse, l'état de la route (verglas, gravillons), la visibilité, la fatigue etc. Mais en définitive, si le conducteur avait été à jeun, et par conséquent maître de ses réflexes, il aurait négocié la difficulté en douceur et évité la collision mortelle.

Raphaël Geminiani, coureur de bon niveau, spécialiste en revitalisants (*« Tous les coureurs de ma génération se dopaient »*) s'autorise grâce à ses "connaissances médicales" acquises sur la selle d'un vélo, à porter un jugement sur les compétences d'un médecin :

« C'est Pierre Dumas qui a fait mourir Simpson, vous pouvez l'écrire car la femme de Simpson lui a fait un procès. Les assurances en cas de mort pour dopage auraient considéré Simpson comme suicidaire et se seraient refusées à payer. Or, Madame Simpson a bel et bien gagné son procès. Car Simpson est

mort d'un collapsus cardiaque, ce qui peut arriver à n'importe lequel d'entre nous. Dans ce cas, que faut-il faire : immobiliser le malade, maintenir sa tête en bas pour irriguer le cœur et lui injecter de l'adrénaline ou du Maxitor® fort pour réanimer le cœur. Et qu'a fait Dumas ? Il suffit de regarder les photos du drame, elles ne manquent pas. Eh bien Dumas a posé Simpson sur un tas de cailloux la tête en haut. Il a sorti le masque à oxygène, on se demande bien pourquoi et au lieu de l'immobiliser l'a fait transporter par hélicoptère dans un hôpital de Carcassonne (en réalité Avignon). Il est démontré, par le docteur Philippe Decourt qui a dénoncé publiquement sans être inquiété, que Tom Simpson est mort par la carence du docteur du Tour. » [2]

Dr Philippe Miserez : Géminiani a « tout faux »

Médecin chef du Tour de France de 1972 à 1981, le docteur Miserez a réagi vigoureusement aux déclarations de Raphaël Géminiani publiées dans *L'Équipe* du 21.07.1988 : "J'aime bien Gem, mais ce qu'il raconte est insensé ! Tout est faux, archi-faux, le pire est qu'il le sait lui-même, j'en suis persuadé. Il fait notamment preuve d'une amnésie sélective étonnante. Quand il dit que Tom Simpson est mort d'un collapsus cardiaque, c'est évidemment vrai, mais ce collapsus a été rendu irréversible par la prise de produits dopants. Il accuse le docteur Dumas à propos de Simpson, le traitant même d'assassin ce qui est monstrueux. S'il y a eu un assassin dans l'affaire Simpson, c'est le directeur sportif du Britannique qui aurait dû stopper son coureur avant qu'il ne soit trop tard. Si des accidents se produisent au Ventoux, il y a deux raisons : climatique (en raison de la chaleur qui y règne, du manque d'abri) et médicamenteux, lorsqu'une prise d'amphétamines se révèle désastreuse précisément avec l'effet de la chaleur, qui amplifie considérablement les effets. Dois-je enfin rappeler à Gem qu'à son époque les coureurs se piquaient en course au vu et au su de tout le monde et qu'heureusement cela n'existe plus ? Le docteur Dumas a été à l'origine de la lutte antidopage et de la loi antidopage, il ne faut pas l'oublier, comme le fait Géminiani en éludant le problème du dopage avec une évidente mauvaise foi"
[*L'Équipe*, 22.07.1988]

Dans *L'Équipe* du 21.07.1988, le *Grand Fusil* ajoute : « J'avais traité le Dr Dumas d'assassin parce que le Dr Decourt l'avait précédemment déclaré. Le médecin chef du Tour de France s'est d'ailleurs toujours refusé à nous faire un procès. »

En effet, ce praticien, quelques jours après la mort de Simpson survenue le 13 juillet 1967, accusa par voie de presse les médecins du Tour : [4]

« L'amphétamine n'a pu causer la mort de Tom Simpson. Ce dernier n'a pas reçu les soins appropriés à son état. Le 12 septembre prochain, il y aura 2 457 ans que le soldat de Marathon courut annoncer à Athènes que la victoire était assurée et aussitôt après son arrivée, s'écroula et mourut. Il avait fait une longue course, trop rapide, à travers la montagne, dans des conditions climatiques qui, le 12 septembre en Grèce, étaient sensiblement les mêmes que celles subies par Tom Simpson le jour de sa mort. Comme lui, le soldat de Marathon mourut d'un collapsus. Mais on peut être certain qu'il y a 2 457 ans Pheidippides n'est pas mort pour avoir pris des amphétamines. »

Cet acharnement à vouloir prétendre que les amphétamines sont inoffensives semble surprenant lorsqu'on sait que plusieurs publications scientifiques décrivent des cas de mort par abus d'amphétamines [4, 5, 6, 7, 8]. On aura moins de mal à comprendre si l'on sait que le Dr Decourt fut le conseiller scientifique médical du groupe pharmaceutique Specia-Rhône-Poulenc et qu'à ce titre il fit préparer la première amphétamine européenne à laquelle il donna le nom d'Ortétrine®.

C'est donc en avocat intéressé qui défend son enfant que le "metteur au point" de l'Ortétrine® écrit : « La première chose qu'il faut savoir est que l'amphétamine est un médicament remarquablement peu toxique (sic). Je ne connais aucun cas d'une mort qui puisse lui être attribuée chez l'homme » (resic) [3].

Apparemment, si l'on en croit le rapport d'autopsie effectué à Avignon après la tragédie du Ventoux, les risques encourus par l'étudiant pour "forcer" son cerveau à accumuler les connaissances livresques n'ont rien à voir avec le "menu" d'un athlète contraint d'escalader en pleine fournaise un col de 21,5 km avec une pente moyenne de 7,5 pour cent et culminant à 1 909 m, le tout arrosé de cognac.

En effet, les conclusions des scientifiques ne laissent planer aucun doute sur la participation des amphétamines dans le décès du coureur britannique :

« Les experts commis dans l'information ouverte pour rechercher les causes de la mort du coureur cycliste Tom Simpson ont déposé le rapport de leurs conclusions, il résulte que le décès survenu au cours d'une épreuve cycliste d'endurance est dû à un collapsus cardiaque imputable à un syndrome d'épuisement dans l'installation duquel ont pu jouer certaines conditions atmosphériques défavorables (chaleur, anoxémie, humidité de l'air), un surmenage intense, l'usage de médicaments du type de ceux découverts sur la victime qui sont des substances dangereuses... »

La majorité des médecins qualifiés en médecine de l'effort font référence aux conclusions des médecins légistes d'Avignon. Par exemple, le Dr Gabe Mirkin [9] – médecin du sport américain – dans un livre de conseils, met en garde les adeptes des stimulants en s'appuyant sur le cas du martyr du Ventoux : « Le

coureur cycliste britannique Tom Simpson a succombé, après avoir pris des amphétamines, durant le Tour de France 1967. C'est parce que de nombreux cyclistes s'administrent quotidiennement des amphétamines pendant des courses qui peuvent durer jusqu'à vingt et un jours que ce sport compte le plus de décès imputables aux amphétamines. (...) Je n'ai utilisé d'amphétamines qu'une seule fois et j'ai failli en perdre la vie. Je tiens à rappeler à tous les sportifs et surtout à ceux qui veulent se surpasser que les amphétamines n'ouvrent pas le chemin du succès, mais bien celui de la destruction ».

De son côté, l'un de ses confrères autrichiens, le Dr Ludwig Prokop [10] -membre de la Commission médicale du CIO – dans une brochure éditée par l'organisme olympique, décrit : « Le cas du coureur cycliste anglais Tom Simpson qui perd conscience lors du Tour de France. Il avait pris de l'amphétamine, la fatigue et le soleil lui donnèrent le coup de grâce : il mourut... ». Pour Prokop, ce décès dû aux amphétamines a joué : « un rôle décisif dans la bataille du dopage qui sera combattu de plus en plus énergiquement. »

En France, le Dr René Guillet [11], auteur du manuel "Médecine du Sport" destiné à tous les praticiens de l'activité physique, s'appuie sur le cas du cycliste britannique pour distinguer les déterminants exogènes de l'hyperthermie : « De nombreux facteurs potentialisent l'action des amphétamines et en aggravent encore le danger. Ainsi a-t-on accusé la chaleur, lors de la mort de Tom Simpson en 1967 sur les pentes du mont Ventoux. En effet, les amphétamines en augmentant d'elles-mêmes la température corporelle, conjuguées à l'effort intensif et à la chaleur ambiante, ont provoqué le dépassement de la thermorégulation de l'organisme. »

Même les Anglais, en la personne de Peter Coe [12] - ancien cycliste, entraîneur d'athlétisme et père de Sebastian Coe champion olympique du 1 500 mètres - attribuent aux stimulants la responsabilité du décès de leur compatriote : « J'ai toujours refusé une solution non naturelle. La stabilité de Sebastian le prouve. La mort de Tom Simpson, notre cycliste, a suffisamment prouvé que ce genre de solution est une course sans fin vers le néant. »

Communiqués officiels

1. 13.07.1967 – Communiqué officiel du Dr Pierre Dumas - Carpentras – « Le coureur Tom Simpson, tombé sur la route deux kilomètres avant le sommet du Ventoux et relevé dans le coma, a été immédiatement traité par les membres du service médical du Tour, qui ont usé de toutes les techniques de réanimation.

Après une légère amélioration, le coureur Tom Simpson a été transporté par l'hélicoptère de la gendarmerie sur le centre hospitalier d'Avignon. La réanimation s'est poursuivie à bord sous la responsabilité du docteur Macorigh. A l'arrivée à l'hôpital d'Avignon, Tom Simpson était en état de mort apparente.

Les services spécialisés de l'hôpital ont poursuivi sans succès la réanimation.

Tom Simpson est décédé à 17 h 40.

Les médecins concernés ont décidé de refuser le permis d'inhumation. »

Signé : Docteur Dumas, médecin du Tour de France

2. 14.07.1967 – Information ouverte pour mort suspecte – « Sète - L'autopsie du corps de Tom Simpson a commencé à 15 h 30. Elle s'est achevée à 18 h 10. Elle a été effectuée par le professeur Vulliet, du laboratoire de Marseille, assisté du docteur Ouadi, interne à l'hôpital d'Avignon, et du docteur Aubignat, chef de laboratoire de l'hôpital d'Avignon, et en présence du juge d'instruction Leperlier, du substitut du procureur de la République, M. Magnier, du commissaire central Charbinat et de l'officier de police Sicard. Les gendarmes ont remis deux tubes de médicaments trouvés à proximité du corps de Tom Simpson au moment de sa chute.

Les viscères du coureur britannique ont été prélevés et envoyés à Marseille où ils seront examinés par les spécialistes du laboratoire régional de police scientifique. Le professeur Vulliet s'est refusé à toute déclaration sur les constatations qu'il a déjà faites.

De même M. Magnier s'est borné à déclarer que le permis d'inhumation avait maintenant été délivré et à préciser que l'information judiciaire pour mort suspecte avait été confiée à M. Leperlier, juge d'instruction auprès du parquet d'Avignon. »

[L'Équipe, 15 et 16.07.1967]

3. 14.07.1967 – Communiqué des organisateurs – « La direction du Tour de France, profondément bouleversée par la tragédie du mont Ventoux, remercie tous les journalistes de s'être profondément associés au deuil cruel qui nous atteint.

Elle porte à leur connaissance les faits suivants, consécutifs au décès de Tom Simpson et dont la plupart se sont déroulés au cours de la nuit après le communiqué du docteur Dumas concluant au refus du permis d'inhumation :

1. Le Parquet d'Avignon a été saisi immédiatement.

2. L'ouverture de l'enquête a été confiée au commissaire central d'Avignon.

3. Ce dernier, sur instruction du Parquet, a entendu dans la nuit les témoins des faits, à savoir les docteurs Dumas et

Macorigh, médecins du Tour de France, les infirmières du Tour de France, les deux gendarmes de l'escadron de la garde présents sur les lieux au moment de la défaillance de Simpson, le commissaire de police attaché au Tour de France, le directeur technique et les soigneurs de l'équipe de Grande-Bretagne.

4. Un médecin légiste a été requis pour pratiquer l'autopsie.

5. Des prélèvements d'urine et de sang ont déjà été effectués.

6. Des tubes de médicaments trouvés sur Tom Simpson ont été placés sous scellés par les enquêteurs.

L'enquête suit son cours. Par ailleurs, le docteur Dumas, médecin chef du Tour de France, a tenu à rappeler ce matin encore que le service médical du Tour de France ne préjugait en rien, considérant simplement qu'il était anormal qu'un athlète jeune, physiquement bien préparé, décède à l'occasion d'une compétition sportive, ce qui l'avait amené à refuser de signer le permis d'inhumation. »

[L'Équipe, 15 et 17.07.1967]

4. 03.08.1967 – Rapport d'autopsie du Pr François Vulliet – « Nîmes - Hier matin, le professeur Vulliet, de Marseille, qui avait procédé à l'autopsie de Tom Simpson décédé dans le Ventoux lors du Tour de France, a déposé son rapport auprès du juge d'instruction du Parquet

d'Avignon. Celui-ci avait aussitôt transmis les conclusions de ce rapport au procureur général, à Nîmes, chargé lui-même de les transmettre à la Chancellerie. M. Cambedezou, substitut général du procureur de la République, a obtenu l'autorisation de la Chancellerie de divulguer les conclusions de l'expert, conclusions qui ont été affichées hier après-midi au Parquet d'Avignon. Voici ces conclusions :

"En vertu des dispositions de l'article C. 24 du Code de Procédure pénal, les experts commis dans l'information ouverte pour rechercher les causes de la mort de Tom Simpson ont déposé leurs rapports. De leurs conclusions, il résulte que le décès survenu au cours d'une épreuve cycliste d'endurance (le Tour de France) est dû à un collapsus cardiaque imputable à un syndrome d'épuisement dans l'installation duquel ont pu jouer certaines conditions atmosphériques défavorables (chaleur, anoxémie, humidité de l'air), un surmenage intense, l'usage de médicaments du type de ceux découverts sur la victime qui sont des substances dangereuses.

A cet égard, les experts toxicologues confirment qu'il a été décelé dans le sang, les urines, le contenu gastrique et les viscères du défunt, une certaine quantité d'amphétamine et de méthylamphétamine, substances qui entrent dans la composition des produits pharmaceutiques retrouvés dans les vêtements de Simpson au moment même de sa défaillance dans la côte du mont Ventoux.

Les mêmes experts précisent que la dose d'amphétamine absorbée par Simpson n'a pu, à elle seule, déterminer sa mort ; qu'elle a pu, par contre, l'entraîner à dépasser la limite de ses forces et, par là-même, favoriser l'apparition de certains troubles liés à son épuisement.

Ce rapport a été fait à Avignon, le 3 août, par le procureur de la République, M. Palavesin. »

[L'Équipe, 04.08.1967]

Des amphets inoffensives

Malgré l'accumulation de publications scientifiques documentées sur les effets délétères des amphétamines et, tout dernièrement, sur les complications de fibrose artérielle pulmonaire, on trouve dans le milieu sportif – notamment cycliste – tout un peloton de consommateurs ou de prescripteurs vantant avec enthousiasme les effets anodins au plan santé de ces stimulants du système nerveux central.

. **Jacques Anquetil** (FRA), cycliste professionnel de 1959 à 1963. Le quintuple vainqueur du Tour, lors de l'escalade à Auxerre du Tour de France 1979, s'adresse aux responsables de la loi antidopage : « En interdisant les amphétamines, vous avez détruit une génération de coureurs ! »

. **Jean Dotto** (FRA), cycliste professionnel de 1951 à 1963 : « Jadis, nous prenions des amphétamines mais pas à longueur d'année. Ça ne permettait pas de gagner et ce n'était pas très dangereux. » [Vélo Star, 1998, 55, n° 327, décembre, p 7]

. **Pierre Everaert** (FRA), cycliste professionnel de 1957 à 1966 : « Je ne jurerais pas ne pas avoir pris quelques potions amphétaminées, mais elles m'ont apparemment laissé en excellente santé. » [Vélo, 1979, n° 127, février, p 9]

. **Dr Robert Jeudon** (FRA) : « Mais nous disposons aujourd'hui de toute une série de corps appartenant à la série des « amphétamines » qui, employées aux doses convenables, soit 5 à 30 milligrammes par heure et par voie buccale, ont un minimum négligeable de toxicité et qui stimulent incontestablement la cellule nerveuse, que celle-ci ait à fournir une performance physique ou un effort intellectuel tel qu'un examen ou un concours. » [Le Cycliste, 1956, n° 4, avril, p 103]

. **Dr Vittorio Lincei** (ITA), ancien responsable de la sélection amateurs de la Fédération italienne : « Les stimulants sont utiles, surtout l'amphétamine, et le seul problème important était celui des doses ! » [L'Équipe, 10.11.1967]

. **Maurice de Muer** (FRA), directeur sportif de l'équipe Peugeot : « On vit dans l'hypocrisie. Tout le monde sait bien que les amphétamines sont moins dangereuses que les corticoïdes. Pourtant, on continue à rechercher les amphétamines. On fait tout pour faire plonger les gars. Dans les autres fédérations, on défend les sportifs. Là, avant on voyait des coureurs affûtés maintenant, ils sont soufflés. » [L'Équipe, 19.07.1980]

. **Luis Ocaña** (ESP), coureur cycliste professionnel de 1967 à 1977 « Depuis la mise en place des contrôles médicaux, il faut bien dire que la situation ne s'est pas améliorée. C'était dix fois mieux, mille fois mieux de prendre des amphétamines, c'était infiniment moins dangereux. Les abus de cortisone sont graves, très graves. » [L'Équipe, 17.07.1984]

. **Dr Jacques Thiebault** (FRA), ministère de la Jeunesse et des Sports : « L'amphétamine est un produit excellent qu'il ne faut surtout pas supprimer de la pharmacopée. » [Europe n° 1, 28.09.1967]

RÉFÉRENCES :

1. **CHAPATTE R.** - Quand claquent les portes (propos recueillis par J.M. Pinçon) - Paris, éd. Laffont, 1987 - 222 p (pp 125-130)
2. **BRUNEL Ph.** - Autopsie d'une légende - L'Équipe Magazine, 1990, n° 460, 14 juillet, pp 50-53
3. **DECOURT Ph.** - Tom Simpson devait-il mourir ? - Le Populaire du Centre, 12.08.1967
4. **BENOIT P.** - Accidents et intoxications provoquées par les amphétamines. - Thèse Méd., Paris, 1956, n° 663 (Pdt J. Delay)
5. **BONCOUR R.** « et al ». - La mort d'un cycliste ou le drame du doping. - Concours médical, 1968, n° 2, 13 janvier, pp 210-222
6. **FROMMEL E., BERNHEIM J. et FAMILY S.** - Du danger du doping par l'amphétamine sur l'hyperthermie physiologique de l'effort musculaire - Ann. Méd. Lég., 1963, 43, n° 1, pp 8-11
7. **LEGRAND J.** - Mort rapide de deux sportifs amateurs après usage d'amphétamines - Caducycle, 1977, 5, n° 17, pp. 3-4 ; L'Officiel du Cycle, 1977, n° 23, pp 22-23
8. **MONNERIE R.C.** - Contribution à l'étude des toxicomanes amphétaminiques - Thèse Méd., Paris, 1955, n° 559 (Pdt G. Heuyer)
9. **MIRKIN G. et HOFFMAN M.** - Les produits pharmaceutiques ou le prix de la victoire in « La médecine sportive » - Montréal, Les Editions de l'Homme, 1981 - 326 p (pp 147-162)
10. **PROKOP L.** - Le problème du dopage in « Doping » - Lausanne, éd. Commission médicale CIO, 1972 - 64 p (pp 10-18)
11. **GUILLET R.** « et al » - Le dopage et la préparation biologique des athlètes in « Médecine du sport » - Paris, éd. Masson, 1984 - 520 p (pp 346-371)
12. **LACOUR J.P.** - Au nom d'un père et d'un fils... - Le Figaro, 13.07.1981

